

Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation

Appel de propositions

Trouver des gestionnaires de réseau d'échange des connaissances et établir un réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité

Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation

Guide de présentation de propositions

Avril 2017



Table des matières

Partie A : Introduction.....	4
Objectif.....	4
À propos des réseaux d'échange des connaissances thématiques.....	4
Présenter une proposition.....	5
Qui peut présenter une proposition?.....	5
Partie B : Contexte.....	7
Atteindre l'excellence.....	7
Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive.....	8
Qu'est-ce que la mobilisation des connaissances?.....	10
Partie C : Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation (RECRAE).....	13
Phase 1 du RECRAE.....	13
Phase 2 du RECRAE.....	14
Qu'est-ce qu'un réseau d'échange des connaissances thématiques?.....	15
Qu'est-ce qu'un gestionnaire de réseau d'échange des connaissances thématiques?.....	16
Que sont les communautés de pratique?.....	16
Partie D : Rôles et activités d'un réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité.....	18
Questions directrices.....	18
Résultats prioritaires.....	19
Rôle des gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité.....	21
Partie E : Présenter une proposition.....	23
Principaux éléments de la proposition.....	23
Aperçu du réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité proposé.....	23
Partenariats et collaboration.....	23
Capacité organisationnelle des gestionnaires du réseau.....	24



Plan de mobilisation des connaissances	24
Méthode d'évaluation.....	25
Budget	25
Partie F : Évaluation des propositions	26
Partie G : Financement et responsabilité	29
Montant de la subvention	29
Responsabilité	29
Utilisation des fonds.....	30
Portée	30
Coûts admissibles.....	30
Coûts non admissibles.....	31
Contrat et paiements de transfert.....	32
Annexe A : Glossaire de termes clés	33



Partie A : Introduction

Objectif

Merci de l'intérêt que vous portez à l'appel de propositions visant à trouver des gestionnaires de réseau d'échange des connaissances et à établir un réseau d'échange des connaissances pour promouvoir l'équité et l'éducation inclusive. Le Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité : réunira divers organismes partenaires afin de mobiliser les données probantes tirées de la recherche pédagogique et de la pratique professionnelle dans les domaines de la diversité et de l'équité; facilitera l'utilisation de pratiques fondées sur des données probantes en enseignement pour contribuer à l'amélioration des résultats scolaires des élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race; contribuera à la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive en partenariat avec des représentants et représentantes du milieu de l'éducation, des chercheurs et chercheuses et des intervenants et intervenantes de partout en Ontario. Les gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité seront les principaux organismes chargés de la coordination des activités collaboratives des partenaires du réseau et des communautés de pratique à établir au sein du réseau.

L'objectif de ce guide de présentation de propositions est d'offrir aux parties intéressées les renseignements dont elles ont besoin pour présenter une proposition afin de devenir gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité, y compris : les renseignements généraux sur *Atteindre l'excellence – Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, la **Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive** et le Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation (RECRAE); les exigences d'admissibilité des gestionnaires; les critères de financement et de proposition. La Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation du ministère de l'Éducation invite les organismes intéressés à lire ce guide attentivement et à présenter leur proposition conformément aux instructions.

À propos des réseaux d'échange des connaissances thématiques

Le ministère appuie l'établissement de quatre réseaux d'échange des connaissances thématiques de recherche à la pratique, tout au plus, pour soutenir la définition, l'échange, l'adaptation et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques fondées sur des données probantes qui s'harmonisent aux objectifs de la nouvelle vision du ministère de l'Éducation, *Atteindre l'excellence*. Ces réseaux d'échange des connaissances

thématiques mettront l'accent sur les sujets prioritaires du ministère et recevront du financement pluriannuel pour leurs propres travaux et pour les travaux des communautés de pratique qui leur sont associées.

L'objectif de ces réseaux d'échange des connaissances thématiques sera d'accroître la capacité du système pour la mobilisation des connaissances et la recherche, et de faciliter la mise en œuvre des pratiques pédagogiques fondées sur des données probantes visant à améliorer la pratique professionnelle ainsi que l'apprentissage, l'équité et le bien-être des élèves.

La fonction centrale du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité est d'obtenir l'aide des personnes qui travaillent dans les domaines de l'équité et de l'éducation inclusive pour cerner et de mobiliser les connaissances et les données de recherche probantes et ainsi réduire les obstacles systémiques et les préjugés dans les systèmes d'éducation, dans les communautés scolaires élargies et entre ces systèmes et communautés.

Présenter une proposition

La période de présentation des propositions prend fin le **12 juin 2017**. Veuillez soumettre votre formulaire de proposition dûment rempli au plus tard le **12 juin 2017, à 23 h 59**, à la Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation à cro.office@ontario.ca. Les propositions reçues en retard seront refusées.

Les gestionnaires de réseau seront informés par écrit des propositions retenues, au printemps 2017, et recevront l'approbation de financement sous réserve de l'entente de projet. Les projets pourront recevoir du financement dès l'été 2017. Veuillez lire les directives attentivement avant de remplir le formulaire de proposition en ligne.

Toute question sur le processus de proposition peut être envoyée à cro.office@ontario.ca.

Qui peut présenter une proposition?

Les partenariats intersectoriels formés d'universités, de conseils scolaires ou d'organismes communautaires à rayonnement provincial sont invités à présenter une proposition. Les gestionnaires de réseau doivent soumettre une proposition unique faisant état de leurs connaissances et de leur expérience de la mise en œuvre de pratiques fondées sur des données probantes dans les domaines de l'équité et de l'éducation inclusive. Le ministère encourage les organismes dont la force est l'application d'approches participatives et collaboratives à la mobilisation des connaissances à soumettre leur proposition. Le gestionnaire de réseau doit être une



personne juridique et doit démontrer sa capacité à remplir les exigences financières et les exigences en matière de production de rapports du réseau.

Les réseaux d'échange des connaissances thématiques doivent comprendre divers organismes partenaires représentant les chercheurs et chercheuses, le milieu de l'éducation, les professionnelles et professionnels du milieu communautaire, les élèves et les familles. Voici des exemples de gestionnaires de réseau et d'organismes partenaires possibles :

- les instituts, les associations et les fondations;
- les universités et les collèges;
- les organismes sans but lucratif;
- les organismes de recherche;
- les organismes provinciaux pertinents;
- les associations d'enseignants;
- les conseils scolaires;
- les organismes professionnels (réunissant notamment des administrateurs, des administratrices, des agents de supervision et des directeurs et directrices d'école);
- les centres de réseautage professionnel Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves;
- les fournisseurs de services de garde d'enfants agréés ainsi que les professionnels, professionnelles et organismes de la petite enfance.

Les gestionnaires de réseau doivent choisir les organismes partenaires de manière à établir un réseau d'échange des connaissances thématiques qui tient compte de la diversité géographique et régionale de l'Ontario, y compris des collectivités du Nord et des francophones.

En s'appuyant sur la Stratégie d'équité et d'éducation inclusive du ministère de l'Éducation, les gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité coordonneront l'adoption de pratiques d'apprentissage, d'enseignement et de leadership intersectoriel fondées sur des données probantes et ayant des répercussions reconnues. La Partie D contient des renseignements supplémentaires sur le rôle des gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité.

Partie B : Contexte

Atteindre l'excellence

Depuis 2005, les priorités du ministère sont les suivantes : améliorer le rendement des élèves, combler les écarts de rendement chez les élèves et accroître la confiance du public dans l'éducation publique. En 2014, le ministère a publié le document intitulé [Atteindre l'excellence – Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario](#) qui comprend les objectifs renouvelés suivants en éducation :

Atteindre l'excellence : Les enfants et les élèves de tout âge auront un rendement scolaire élevé, acquerront des compétences précieuses et feront preuve de civisme. Les représentants et représentantes du milieu de l'éducation bénéficieront d'un appui pour leur apprentissage continu et seront reconnus comme étant parmi les meilleurs du monde.

Assurer l'équité : Tous les enfants et tous les élèves seront motivés à réaliser leur plein potentiel et vivront des expériences d'apprentissage depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte.

Promouvoir le bien-être : Tous les enfants et tous les élèves cultiveront une santé mentale et physique optimale et acquerront une image positive d'eux-mêmes, un sentiment d'appartenance et les compétences nécessaires pour faire des choix positifs.

Rehausser la confiance du public : Les Ontariennes et Ontariens continueront d'avoir confiance en un système d'éducation financé par les deniers publics qui forme de nouvelles générations de citoyens sûrs d'eux, capables et bienveillants.

Ces quatre objectifs sont liés : l'atteinte de l'un favorise l'atteinte des autres. Les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation de l'Ontario au cours des dix dernières années montrent que lorsque les représentantes et représentants du milieu de l'éducation, les élèves, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que bon nombre d'autres partenaires concentrent leurs efforts sur un petit nombre d'objectifs bien définis; il est possible de les atteindre.

Le ministère a examiné la façon dont les données probantes, les enquêtes, la recherche et l'évaluation ont permis, au cours des dix dernières années, de cerner les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation et leurs répercussions ainsi que les défis auxquels le secteur est confronté.

La Stratégie de recherche et d'évaluation en éducation du ministère, comme la nouvelle vision, s'appuie sur les succès antérieurs. Elle comprend les activités suivantes :

- **diriger**, valoriser et défendre un programme stratégique de recherche et d'évaluation fondé sur des données probantes de qualité à l'appui des objectifs provinciaux en éducation;
- **appliquer** les recherches et l'évaluation à une culture axée sur les enquêtes pour appuyer les décisions et pratiques des politiques et des programmes fondées sur des données probantes;
- **renforcer la capacité** individuelle, organisationnelle et systémique de consulter, de comprendre et de communiquer les données, les recherches et l'évaluation;
- **encourager** la collaboration au moyen **de réseautage et de partenariats** parmi les fonctionnaires, les chercheurs et chercheuses, les représentants et représentantes du milieu de l'éducation et les élèves partout en Ontario, afin de mobiliser les connaissances et de répondre aux besoins prioritaires en matière de recherche et d'évaluation;
- **mobiliser** des données probantes de qualité et des ensembles de **connaissances** solidement éprouvées afin d'atteindre l'excellence en matière de politiques, de programmes et de pratiques;
- **contribuer** à l'ensemble de connaissances tirées des recherches à l'échelle provinciale, nationale et internationale et concernant les politiques, programmes et pratiques pédagogiques.

La responsabilité du ministère liée au RECRAE incombe à la Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation (DSREE) de la Division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche.

Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive

L'éducation publique est un des fondements de notre société démocratique. Les Ontariennes et les Ontariens croient tous à la nécessité d'aider les élèves à apprendre et de les préparer à leur rôle dans la société comme citoyens consciencieux, productifs et responsables. Pourtant, certains groupes d'élèves, comme les immigrantes et immigrants récemment arrivés au pays, les enfants d'une minorité visible, les enfants de familles à faible revenu, les élèves autochtones, les garçons ou les élèves ayant des besoins particuliers, peuvent être à risque d'avoir un faible rendement.

Un système d'éducation équitable et inclusif est essentiel pour permettre aux élèves d'atteindre des niveaux de rendement élevés. Avoir un tel système est reconnu à l'échelle internationale comme étant une condition primordiale pour offrir une éducation de haute qualité à tous les élèves (UNESCO, 2008) L'équité et l'éducation inclusive sont aussi impératives pour créer une société cohésive et une économie vigoureuse afin d'assurer la prospérité future de l'Ontario.

Lancée en 2009 et très bien accueillie, la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive vise à aider le milieu de l'éducation à cerner les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques et à lutter contre ces obstacles et ces préjugés afin d'améliorer le rendement et le bien-être de tous les élèves. Cette stratégie est fondée sur les politiques et les pratiques efficaces du ministère, des conseils scolaires et des écoles.

Pour réaliser l'équité et l'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario, nous devons atteindre les trois objectifs suivants :

1. Le leadership collectif et engagé du ministère, des conseils scolaires et des écoles doit jouer un rôle de premier plan dans l'élimination de la discrimination, notamment en cernant et en éliminant les préjugés et les obstacles systémiques;

2. Les politiques et les pratiques d'équité et d'éducation inclusive doivent soutenir la création de milieux d'apprentissage positifs pour que tous les élèves se sentent motivés et responsabilisés par ce qu'ils apprennent, appuyés par le personnel enseignant et les autres employés du milieu et accueillis par leur milieu d'apprentissage.

3. La responsabilisation et la transparence doivent être mesurées à l'aide d'indicateurs clairs d'amélioration des résultats des élèves, et les progrès réalisés en matière d'équité pour tous les élèves doivent être communiqués au public.

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive :

- chaque école doit créer et soutenir un climat scolaire sécuritaire et positif favorisant l'équité, l'éducation inclusive et la diversité;
- chaque conseil scolaire doit élaborer et mettre en application une politique d'équité et d'éducation inclusive ainsi que des lignes directrices sur les adaptations pour diverses religions à l'échelle du conseil et de ses écoles;
- des réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive (EEI) doivent permettre le partage de pratiques efficaces et de ressources ainsi que favoriser et offrir des occasions d'apprentissage coopératif;
- divers partenaires en éducation et de la communauté doivent appuyer les efforts des écoles et des conseils en leur fournissant des ressources et en créant des occasions d'apprentissage professionnel;
- le ministère doit fournir une orientation, de l'aide et des conseils.

La participation des parents est une partie essentielle de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive. De nombreuses études démontrent que le rendement des élèves peut s'améliorer lorsque les parents participent à leur apprentissage et que

les bonnes écoles deviennent encore meilleures lorsque les parents y jouent un rôle actif. La politique Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario (2010) reconnaît et soutient la vision selon laquelle les parents sont des collaborateurs précieux et des participants actifs à l'éducation de leurs enfants.

Nous voulons doter l'Ontario d'un système d'éducation équitable et inclusif dans lequel :

- tous les élèves, les parents et les autres membres de la communauté scolaire se sentent acceptés et respectés;
- chaque élève est épaulé et motivé à réussir dans une culture d'apprentissage exigeant un niveau de rendement élevé.

Pour créer un milieu scolaire équitable et inclusif, les conseils scolaires et les écoles s'emploieront à créer un climat où toutes les personnes de la communauté scolaire se sentent en sécurité, à l'aise et acceptées. Nous voulons amener le personnel et les élèves à valoriser la diversité, à montrer du respect envers les autres et à contribuer à créer une société équitable et soucieuse du bien-être de chacun.

Pour de plus amples renseignements, veuillez cliquer sur les liens ci-dessous.

Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/inclusiveguide.pdf>

Loi sur l'éducation et projet de loi 13

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/acceptSafe.html>

http://ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=2549

Qu'est-ce que la mobilisation des connaissances?

Le terme « mobilisation des connaissances » désigne les nombreux processus, stratégies et activités par lesquels les données probantes peuvent être utilisées pour influencer sur les politiques et la pratique. Dans le système d'éducation, les données probantes peuvent comprendre les ensembles de connaissances solidement éprouvées découlant d'enquêtes empiriques, les connaissances des alphabétiseuses et alphabétiseurs ainsi que les pratiques fondées sur des données probantes visant à améliorer les expériences et les résultats d'apprentissage des apprenantes et apprenants.

Le ministère croit que le renforcement de la capacité dans l'ensemble du système pour la mobilisation des connaissances et l'utilisation des données probantes est essentiel à la bonne mise en œuvre d'*Atteindre l'excellence*, de l'équité et de l'éducation inclusive.



Bien que de nombreuses activités de mobilisation des connaissances puissent être utilisées, les principales stratégies sont les suivantes :

Bâtir et élargir des réseaux pour échanger et appliquer des connaissances

- Offrir *régulièrement des occasions* aux chercheurs, chercheuses, alphabétiseurs, alphabétiseuses, décideurs, décideuses et autres intervenants et intervenantes *de communiquer et d'interagir, d'échanger des connaissances, de collaborer, d'échanger des apprentissages et des compétences, et de créer des connaissances conjointement*. Parmi ces possibilités, citons les occasions d'interaction en personne, qui peuvent aider à établir un climat de confiance entre divers groupes, ainsi que les occasions de communiquer virtuellement au moyen des médias sociaux, des sites de clavardage professionnels et d'autres moyens virtuels.

Accroître la capacité pour mobiliser des connaissances et utiliser des données probantes

- Offrir des *occasions de formation continue et de renforcement des capacités* qui aident les intervenants et intervenantes à trouver, à évaluer et à utiliser les meilleures données probantes disponibles dans la pratique, à échanger leurs connaissances et leurs compétences, à recevoir des commentaires, à apprendre et à créer des connaissances conjointement.
- S'assurer que les *leaders à tous les niveaux du système sont engagés activement dans les pratiques de mobilisation des connaissances, en plus de les modéliser et les défendre*, y compris trouver, évaluer, utiliser et échanger des données probantes de haute qualité, créer des occasions d'échange des connaissances et d'apprentissage conjoint, et encourager et soutenir les autres en adoptant ces pratiques.

Pratiquer et soutenir des activités interactives pour créer des connaissances conjointement et les échanger

- Offrir des occasions de participer à des cours magistraux publics, à des conférences, à des séminaires, à des ateliers pédagogiques, à des colloques et à des expositions qui visent à diffuser les résultats de recherche auprès des alphabétiseuses, des alphabétiseurs, des utilisatrices et des utilisateurs, et travailler en collaboration pour élaborer des ressources qui sont fondées sur des données probantes et qui sont utilisées par les représentantes et représentants du milieu de l'éducation afin d'appuyer les pratiques en classe.



Produire et utiliser des ressources pratiques, en plus de s'appuyer sur celles-ci, pour échanger et appliquer des connaissances

- Créer, échanger ou développer les *ressources pratiques* fondées sur des données probantes, comme le matériel d'enseignement, les trousseaux d'outils, les listes de contrôle, les lignes directrices pour la mise en œuvre et la pratique ainsi que d'autres ressources qui aideront les alphabétiseuses et alphabétiseurs à intégrer les pratiques fondées sur des données probantes à leurs routines quotidiennes.



Partie C : Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation (RECRAE)

Phase 1 du RECRAE

Le RECRAE a été mis sur pied en 2010 dans le cadre d'une entente tripartite entre l'Université de Toronto, l'Université Western et le ministère de l'Éducation de l'Ontario visant à rassembler, à promouvoir et à appliquer des données probantes solides concernant les pratiques efficaces par la promotion de la recherche, la synthèse des meilleures connaissances tirées de l'ensemble des données probantes existantes et la création de réseaux regroupant des décideurs et décideuses, des représentants et représentantes du milieu de l'éducation et des chercheurs et chercheuses qui travaillent ensemble pour appliquer la recherche à la pratique.

Le RECRAE a créé de nombreux produits de connaissance, une capacité accrue de mobilisation des connaissances, ainsi que des partenariats et des réseaux élargis partout en province.

De 2010 à 2014, le RECRAE a financé 44 projets réunissant plus de 150 organismes partenaires et visant les réussites clés suivantes :

- **Davantage de collaboration et de relations** dans le secteur grâce aux partenariats et aux réseaux (140 partenaires différents de divers types participant à 44 projets, dont 26 ont permis d'établir de nouveaux partenariats).
- **Création et élargissement de réseaux**, y compris sensibilisation croissante au type de planification et de préparation nécessaire pour élargir les réseaux.
- **Meilleure connaissance** du concept de mobilisation des connaissances et capacité accrue grâce au financement ciblé et au soutien personnalisé pour les projets, de même qu'un changement de mentalités au sujet de l'apprentissage professionnel.
- **Création et diffusion de produits de connaissance** avec plus de 1 000 extraits (c'est-à-dire les activités et les produits créés dans le cadre d'un projet), une trousse d'outils en ligne, une campagne de médias sociaux et d'autres activités.

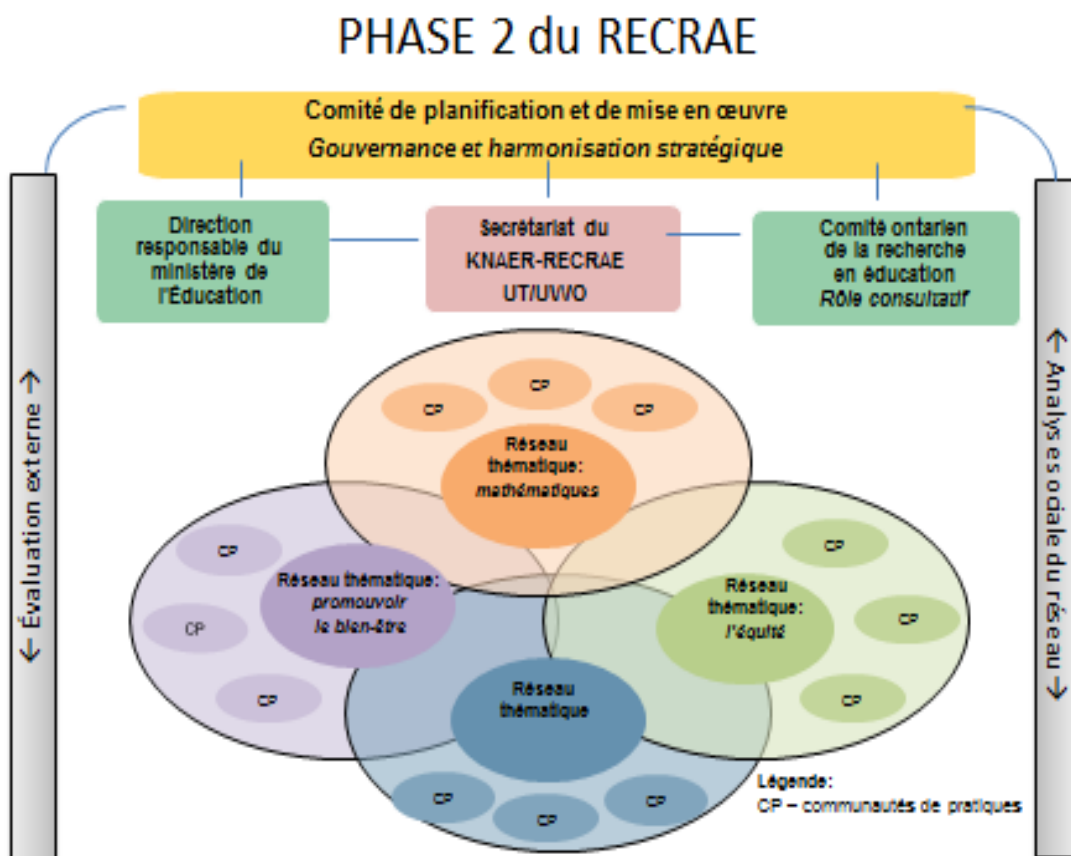


En 2014, une analyse de l'utilité du RECRAE ainsi que l'examen de la documentation sur la mobilisation des connaissances, des entrevues avec des experts et expertes de la mobilisation des connaissances ainsi que des séances de planification stratégique avec des représentants et représentantes du milieu de l'éducation et des chercheurs et chercheuses de l'Ontario ont mené à la formulation de recommandations sur le renouvellement du RECRAE. Selon l'une des recommandations principales, le RECRAE devait continuer à miser sur ses réussites et à prendre en compte ses défis connus, tout en évoluant vers une approche systémique de la mobilisation des connaissances.

Pour en savoir plus sur le RECRAE, consultez le site Web du RECRAE en [cliquant ici](#).

Phase 2 du RECRAE

De 2015 à 2020, le RECRAE se fonde sur ses succès et apprentissages antérieurs en soutenant les réseaux d'échange des connaissances thématiques qui utilisent une approche systémique de la mobilisation des connaissances afin d'améliorer cette mobilisation en ce qui a trait aux thèmes prioritaires clairs et précis.



Le graphique ci-dessus offre une représentation visuelle du modèle de réseau d'échange des connaissances thématiques du RECRAE. Les deux premiers gestionnaires de réseau ont été choisis et sont en train de mettre sur pied des réseaux d'échange des connaissances dans les domaines des mathématiques et de la promotion du bien-être. Le troisième réseau thématique sera axé sur l'équité en éducation.

Le ministère dirigera une évaluation évolutive et une analyse sociale du RECRAE. Les leçons tirées serviront à appuyer les nouvelles connaissances et innovations qui émergeront dans le cadre des travaux continus des réseaux; la durabilité sera être prise en compte.

Les partenaires universitaires du Secrétariat du RECRAE, qui appuieront et relieront les réseaux d'échange des connaissances thématiques et les communautés de pratique, offrent et valorisent l'expertise en matière de mobilisation des connaissances et de réseaux d'échange des connaissances, et renforcent la capacité de mobilisation des connaissances et d'établissement de liens pour passer de la recherche à la pratique.

Le Secrétariat du RECRAE offrira de l'expertise, de la formation, des outils et des ressources en mobilisation des connaissances pour aider les réseaux à élaborer des plans de mobilisation des connaissances et à utiliser des stratégies efficaces de mobilisation des connaissances qui soutiennent cette mobilisation ainsi que l'échange, la création conjointe et l'utilisation des données probantes.

Qu'est-ce qu'un réseau d'échange des connaissances thématiques?

Chacun des réseaux d'échange des connaissances thématiques du RECRAE (comme l'illustre l'image ci-dessus) réunira divers partenaires pour former un réseau provincial et des communautés de pratique locales. Les réseaux travailleront de concert pour promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes liées aux objectifs d'*Atteindre l'excellence*. Les réseaux seront encouragés à établir des liens entre eux afin de maximiser les résultats liés aux objectifs du RECRAE : mobilisation, collaboration, interaction et échange des résultats de recherche et des pratiques entre les réseaux et les communautés de pratique en vue d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves et des jeunes apprenants et apprenantes en Ontario. Les réseaux d'échange des connaissances thématiques peuvent avoir des organismes partenaires à l'échelle provinciale ou régionale.



Qu'est-ce qu'un gestionnaire de réseau d'échange des connaissances thématiques?

Les gestionnaires d'un réseau d'échange des connaissances thématiques sont des organismes qui s'associeront pour diriger le réseau, établir les liens et faciliter la planification, la collaboration, la coordination et l'interaction entre les partenaires du réseau, recevoir et distribuer les fonds et faciliter la mise sur pied des communautés de pratique du réseau.

En tant que leaders du réseau, les organismes gestionnaires démontreront qu'ils possèdent les capacités d'organisation et de leadership requises pour appuyer le travail de mobilisation des connaissances à grande échelle.

Que sont les communautés de pratique?

Les communautés de pratique sont des groupes de personnes qui travaillent ensemble, en fonction d'intérêts communs, pour instaurer conjointement et promouvoir l'utilisation de données probantes en vue d'orienter la pratique pédagogique liée aux objectifs du réseau d'échange des connaissances thématiques.

Les communautés de pratique travailleront à l'échelle locale, régionale ou interrégionale s'attaquer à des problèmes précis de la pratique concernant les priorités du réseau d'échange des connaissances thématiques élargi. Par exemple, les communautés de pratique peuvent :

- participer à la recherche, à l'adaptation et à l'utilisation de pratiques fondées sur des données probantes pour améliorer la pratique professionnelle ainsi que l'engagement, l'apprentissage et le bien-être des élèves;
- réunir des représentants et représentantes du milieu de l'éducation, des chercheurs et chercheuses, des intermédiaires et d'autres personnes, en fonction d'une priorité partagée, pour orienter la construction et l'apprentissage conjoints ainsi que l'utilisation de données probantes pour orienter les pratiques pédagogiques liées au principal objectif du réseau élargi;
- présenter une série de stratégies de mobilisation des connaissances, comme la création et l'échange d'outils et de ressources pratiques liés au thème du réseau, l'élaboration de plans de cours et de matériel d'enseignement, de trousseaux d'outils, de listes de contrôle, de lignes directrices pour la mise en œuvre et la pratique ainsi que d'autres ressources qui aideront les alphabétiseuses et alphabétiseurs à intégrer les pratiques fondées sur des données probantes à leurs routines quotidiennes;



- s'associer et collaborer avec le ministre, le Comité de planification et de mise en œuvre du RECRAE et le Secrétariat du RECRAE afin de mobiliser des connaissances;
- offrir un espace pour permettre de façon continue des interactions importantes et appropriées, l'échange de connaissances, le partenariat pour l'apprentissage conjoint ainsi que la collaboration visant à créer conjointement des connaissances;
- s'autoévaluer, surveiller les résultats et les répercussions liés aux progrès et en rendre compte, de même que prévoir les plans ultérieurs en fonction de l'autoévaluation et de la surveillance.

Chaque réseau d'échange des connaissances thématiques mettra sur pied quelques communautés de pratique pour traiter des questions prioritaires.



Partie D : Rôles et activités d'un réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité

Cet appel de propositions se veut un appel à l'action destiné aux leaders des milieux de l'éducation et de la recherche pour s'attaquer aux injustices systémiques et incessantes subies par les enfants et les jeunes socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race en ce qui concerne leur rendement scolaire. Le Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité est une occasion pour ceux et celles qui travaillent dans les domaines de l'équité et de l'éducation inclusive de contribuer à l'apprentissage continu, à la réflexion collective et aux actions délibérées visant à cerner et à réduire les préjugés systémiques dans les communautés scolaires et entre elles. Ce réseau d'échange des connaissances sera constitué d'organismes qui se sont engagés à faire en sorte que les élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race obtiennent des résultats équitables ainsi qu'à promouvoir une compréhension commune des mesures de soutien différenciées que les enfants et les jeunes doivent faire progresser au sein de la société canadienne.

Questions directrices

En conformité avec *Atteindre l'excellence* et les objectifs de la Phase 2 du RECRAE, les trois questions directrices ci-dessous permettent d'éclairer le travail du réseau d'échange des connaissances :

1. Quelles sont certaines des méthodes et pratiques prometteuses fondées sur des données probantes et étayées par la recherche qui permettent de garantir des résultats équitables pour les élèves et de lutter contre les obstacles systémiques auxquels font face les élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race en ce qui concerne leur rendement?
2. De quelle façon les points de vue uniques étayés par l'expertise et les connaissances propres à chaque communauté et à chaque secteur peuvent-ils être intégrés les uns aux autres et mis à profit partout en Ontario?
3. Quelle est la meilleure façon d'encourager les leaders du secteur de l'éducation à travailler en collaboration pour favoriser l'adoption de pratiques efficaces et améliorer, à l'échelle des écoles et des conseils scolaires, les résultats des élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race?

Les communautés de pratique peuvent élaborer des sous-questions liées à leurs besoins et aux contextes des trois questions générales.

Résultats prioritaires

Conformément aux résultats attendus de la Stratégie d'équité et d'éducation inclusive, les **résultats prioritaires** suivants pourraient être obtenus grâce à un réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité :

- définition et mobilisation de mesures de soutien efficaces et fondées sur des données probantes pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race;
- définition et réduction des obstacles systémiques et des préjugés qui contribuent aux résultats inéquitables et au faible rendement des élèves;
- amélioration de la capacité des représentants et représentantes du milieu de l'éducation à comprendre les expériences vécues par les élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race et à appliquer ces connaissances pour créer des milieux qui valorisent la voix et le leadership des élèves;
- renforcement des partenariats entre les leaders du secteur pour veiller à l'adoption de pratiques équitables et inclusives et maximiser l'apprentissage des élèves dans des milieux où ceux-ci se sentent en sécurité, respectés et inclus;
- renforcement du leadership intersectoriel pour développer une pratique axée sur l'équité, sensibilisation à l'équité et élaboration d'un outil d'évaluation en matière d'équité;
- renforcement de la collaboration, des partenariats et du réseautage entre le ministère, les organisations communautaires (p. ex. les organisations dirigées par des parents ou des élèves), les réseaux d'échange des connaissances thématiques et les communautés de pratique connexes;
- établissement de milieux d'apprentissage qui valorisent les attitudes, les croyances, les pratiques et les politiques qui créent des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race.



Activités du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité

Voici des exemples d'activités réalisées par un réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité :

- mobiliser des données probantes permettant de lutter contre les obstacles systémiques au rendement auxquels font face les élèves immigrants et réfugiés;
- cerner les obstacles et tirer parti de stratégies efficaces en ce qui concerne l'accès des élèves aux études postsecondaires par la création de divers itinéraires d'études favorisant l'apprentissage des élèves, l'engagement des élèves et l'apprentissage par l'expérience;
- mobiliser des outils et des ressources pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'équité et d'éducation inclusive;
- cerner les pratiques professionnelles qui reconnaissent et mettent à profit les expériences vécues par les enfants et les jeunes vulnérables et socialement marginalisés et tirer parti de ces pratiques pour favoriser l'apprentissage de ces enfants et de ces jeunes;
- mettre à profit le travail réalisé par l'Inclusive Design Research Centre pour aider les représentantes et représentants du milieu de l'éducation à créer des milieux d'apprentissage adaptés et faisant preuve de souplesse;
- accroître les capacités et la compréhension au sein des conseils scolaires de district en ce qui concerne la façon d'utiliser les données fondées sur l'identité pour orienter les ressources et les mesures de soutien ciblées;
- renforcer, au sein des réseaux, la capacité de cerner, de partager et d'utiliser les données probantes dans la pratique pour s'attaquer aux questions complexes liées à la langue, à la culture et à l'identité des élèves;
- améliorer les capacités et les connaissances professionnelles axées sur le soutien des élèves qui s'identifient comme LGBTQ;
- offrir régulièrement aux alphabétiseuses et alphabétiseurs, aux chercheurs et chercheuses ainsi qu'aux autres intervenants et intervenantes des occasions de participer aux stratégies d'équité et de promouvoir ces stratégies dans les écoles et les conseils scolaires avec des données probantes;

- créer des ressources pratiques culturellement pertinentes et fondées sur des données probantes pour soutenir et orienter les pratiques de leadership et d'enseignement;
- tirer parti des pratiques exemplaires qui concernent l'engagement et la participation des élèves, des parents et de la communauté et qui respectent et valorisent l'identité et la voix des élèves;
- cerner les pratiques équitables et inclusives dans le cadre des programmes de soutien à la famille, des services de garde d'enfants et d'autres programmes d'apprentissage par l'enquête pour la petite enfance, et tirer parti de ces pratiques.

Les gestionnaires de réseau doivent expliquer en quoi leur capacité organisationnelle leur permet de prendre part à ces activités et doivent démontrer leur capacité à tirer parti des réseaux et des liens provinciaux pour soutenir un réseau d'échange des connaissances pour la promotion de l'équité. Les récentes expériences ont révélé que les meilleurs auteurs de proposition sont ceux qui démontrent une forte capacité à s'associer à des établissements de recherche, à des districts d'écoles et à des organismes communautaires pour approfondir leur compréhension des réformes scolaires et des pratiques pédagogiques liées à l'équité et à la diversité dans le milieu de l'éducation.

Rôle des gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité

Les gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité mettront sur pied ou élaboreront un réseau d'organismes et de personnes œuvrant dans les domaines thématiques prioritaires de l'enseignement et de l'apprentissage liés à l'équité et au rendement des élèves. Les gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité seront chargés :

- de mobiliser des données probantes et de tirer parti de pratiques fondées sur des données probantes pour réduire les écarts en ce qui concerne le rendement des élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison

de leur race, y compris les élèves islamiques, noirs, immigrants et réfugiés, et en ce qui concerne les occasions offertes à ces élèves;

- de mettre sur pied ou d'élaborer un réseau d'organismes et de personnes visant l'amélioration des mesures de soutien contextuelles et l'obtention de résultats équitables pour les élèves socialement marginalisés et faisant l'objet de discrimination en raison de leur race;
- de renforcer les capacités de leadership au sein du secteur de l'éducation pour s'occuper des questions d'équité et de discrimination ayant des répercussions sur l'apprentissage des élèves à tous les niveaux du système d'éducation;
- de fournir un leadership averti quant aux connaissances de qualité et aux données probantes liées à l'équité et à la diversité dans le milieu de l'éducation;
- de s'associer et de collaborer avec le ministère, le Comité de planification et de mise en œuvre et le Secrétariat du RECRAE afin de mobiliser des connaissances au sein du le réseau proposé d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité et du système d'éducation de l'Ontario;
- de gérer les activités quotidiennes du réseau, y compris de recevoir le financement pluriannuel au nom du réseau;
- de diriger et d'encourager une vision commune, un plan de mise en œuvre, des efforts de sensibilisation et la participation au réseau;
- de mobiliser la recherche (y compris produire des outils et des ressources) pour appuyer la mise en œuvre de pratiques évolutives fondées sur des données probantes à l'échelle du secteur de l'éducation et des secteurs connexes;
- de diriger la mise sur pied et l'administration de communautés de pratique;
- de coordonner les communautés de pratique, de collaborer avec celles-ci et de renforcer leur capacité;
- de coordonner les autoévaluations, la surveillance et l'évaluation des répercussions.



Partie E : Présenter une proposition

Principaux éléments de la proposition

Les propositions pour trouver des gestionnaires de réseau d'échange des connaissances et mettre sur pied le Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité seront examinées en fonction des critères énoncés dans la Partie G de cet appel de propositions. Les gestionnaires de réseau présenteront leur proposition au nom des partenaires du réseau d'échange des connaissances. Les gestionnaires de réseau doivent prendre connaissance des éléments importants suivants et s'assurer que leur proposition répond aux exigences énoncées ci-dessous.

Aperçu du réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité proposé

La proposition doit inclure un bref aperçu [500 mots maximum] du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité proposé, y compris une vision claire, les résultats prioritaires, les partenariats, les principales stratégies et activités ainsi qu'une description des thèmes pour les communautés de pratique.

Partenariats et collaboration

Les gestionnaires de réseau doivent mettre sur pied un réseau composé de partenaires nouveaux ou existants ayant une expertise et de l'expérience en matière de diversité, d'équité et d'éducation inclusive, ainsi qu'en recherche et en mobilisation des connaissances. Les partenariats qui composeront le réseau devront aussi refléter la diversité géographique et régionale de la province.

Le rôle des gestionnaires de réseau est de s'associer et de collaborer avec le ministère, le Comité de planification et de mise en œuvre du RECRAE et le Secrétariat du RECRAE afin de mobiliser des connaissances dans le réseau d'équité et d'éducation inclusive et le système d'éducation de l'Ontario.

Les propositions doivent comprendre :

- le nom des organismes qui collaborent pour assumer le rôle de gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité;



- le nom des organismes et des personnes clés qui s’associeront pour former le Réseau d’échange des connaissances pour l’apprentissage et la promotion de l’équité;
- une description de l’expertise et de l’expérience des partenaires en matière d’équité et d’éducation inclusive;
- une explication des avantages de la participation de chacun des partenaires et de la valeur qu’ils ajoutent au réseau;
- une description claire des rôles et des responsabilités de chacun des partenaires du réseau;
- des lettres d’appui des organismes partenaires.

Capacité organisationnelle des gestionnaires du réseau

Les gestionnaires de réseau doivent démontrer qu’ils possèdent la capacité organisationnelle nécessaire pour diriger un réseau d’échange des connaissances axé sur l’équité. Les gestionnaires de réseau doivent démontrer leur capacité organisationnelle à diriger et à coordonner les activités du réseau en fournissant ce qui suit :

- une description de l’expertise et de l’expérience éprouvées des gestionnaires de réseau en matière d’éducation équitable et inclusive;
- une description de leur expérience en ce qui concerne la mise sur pied et le maintien de réseaux composés de partenaires multiples ou la mise sur pied ou la direction de communautés de pratique visant à améliorer l’enseignement et l’apprentissage.

Plan de mobilisation des connaissances

Les gestionnaires de réseau doivent présenter un plan de mobilisation des connaissances pluriannuel général qui reflète les activités de mobilisation des connaissances potentielles décrites aux pages 11 et 12 de cet appel de propositions.

Le plan doit inclure :

- les résultats prioritaires à court, à moyen et à long terme;
- les principales stratégies et activités du réseau;
- les échéanciers généraux des projets, les activités principales et les extrants clairement définis;
- les thèmes prioritaires pour les communautés de pratique;
- le nom des personnes ou des organismes participants chargés des tâches principales.

Les gestionnaires de réseau dont la proposition aura été retenue travailleront avec le Secrétariat du RECRAE pour élaborer un plan de mobilisation des connaissances approfondi et détaillé. Le Secrétariat offrira son expertise en mobilisation des connaissances et aidera le réseau d'échange des connaissances à développer sa capacité en matière de mobilisation des connaissances.

Méthode d'évaluation

Les gestionnaires de réseau doivent décrire la méthode d'évaluation proposée pour l'établissement d'un réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité. La méthode d'évaluation doit fournir des renseignements précieux sur la façon dont le réseau fonctionne et la façon dont les activités du réseau ont des répercussions sur les conditions d'apprentissage qui favorisent les résultats équitables pour tous les élèves.

Budget

Les gestionnaires de réseau doivent présenter un budget pluriannuel, accompagné de notes explicatives, qui décrit les dépenses prévues pour les activités du réseau. Veuillez consulter la partie sur les dépenses admissibles (Partie G) pour de plus amples renseignements.

Nous invitons les gestionnaires de réseau à combiner des sources de financement pour soutenir leur réseau. Le budget proposé doit comporter toutes les contributions en espèces ou en nature régulières ou prévues provenant des principaux organismes et des organismes participants, ainsi que toutes les autres sources de financement pertinentes destinées aux programmes permanents ou existants, qui seront utilisées dans le cadre du réseau proposé.



Partie F : Évaluation des propositions

	Critères	Pondération
Aperçu du réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Présente clairement la vision et les résultats prioritaires qui sont axés sur les obstacles systémiques, les préjugés et les suppositions dans les écoles et les salles de classe • Décrit une vision et un objectif qui reflètent les priorités du ministère en matière d'équité et d'éducation inclusive • Présente la raison pour laquelle le partenariat entre les gestionnaires de réseau est idéal pour diriger un réseau d'échange des connaissances axé sur l'équité et l'éducation inclusive • Décrit des stratégies et des activités principales qui sont pertinentes, réalistes et conformes aux pratiques de mobilisation des connaissances établies • Décrit les thèmes pour les communautés de pratique (thèmes confirmés ou provisoires) 	10 %
Partenariats et collaborations	<ul style="list-style-type: none"> • Définit la diversité, la portée et l'envergure des partenariats établis ou proposés • Nomme les partenaires du réseau : <ul style="list-style-type: none"> ○ le réseau compte des partenaires qui reflètent la diversité géographique et régionale de la province ○ le réseau compte divers types de partenaires et de communautés de pratique (p. ex. des universités, des conseils scolaires et des organismes sans but lucratif) • Fournit de l'information sur l'expertise des partenaires dans les domaines de la diversité, de l'équité, de l'éducation inclusive, de la recherche et de la mobilisation des connaissances • Démontre l'engagement et la participation des partenaires du réseau • S'engage explicitement à s'associer et à collaborer avec le ministère, le Comité de planification et de mise en œuvre du RECRAE et le Secrétariat du RECRAE • Démontre la capacité des partenaires du réseau à faire partie du partenariat proposé et à atteindre les résultats voulus en temps opportun, ou leur expérience et leur expertise connexes • Fournit des preuves de l'existence de réseaux et de collaborations entre les partenaires • Décrit des stratégies pour mettre sur pied et maintenir des réseaux • Possède de l'expérience en sensibilisation des membres de communautés diversifiées ou marginalisées 	30 %



	Critères	Pondération
Capacité organisationnelle	<p>Capacité organisationnelle des gestionnaires du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournit des preuves d'une expertise liée à l'équité, à l'éducation inclusive, à la recherche ou à la mobilisation des connaissances • Démontre la capacité à diriger, à gérer et à coordonner un réseau d'échange des connaissances en éducation axé sur l'équité et l'éducation inclusive et des communautés de pratique • Démontre la capacité à sensibiliser les membres de communautés diversifiées ou marginalisées • Démontre la capacité actuelle à atteindre les résultats visés du réseau, y compris des communautés de pratique • Démontre la capacité à gérer les contributions gouvernementales ainsi qu'à remplir les exigences financières et les exigences en matière de production de rapports 	20 %
Plan de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Démontre la façon dont les activités du réseau appuieront la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive • Démontre en quoi les principales stratégies et activités sont liées aux besoins des enfants et des élèves ou à des approches fondées sur des données probantes permettant de garantir des résultats équitables pour les élèves • Détermine les thèmes prioritaires pour les communautés de pratique; les thèmes prioritaires sont liés aux résultats prioritaires du réseau • Définit la clientèle cible • Nomme les responsables des principales activités du réseau • Décrit clairement les échéanciers généraux, les extrants et les activités 	20 %
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Décrit clairement une méthode d'évaluation, y compris l'expertise au sein du réseau pour appuyer cette évaluation • Décrit clairement les répercussions collectives prévues des activités du réseau dans le cadre de la méthode d'évaluation • Décrit clairement les activités, les intrants, les extrants et les résultats des réseaux et des communautés de pratique 	10 %
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Établit un budget pluriannuel et des livrables • Démontre la mesure dans laquelle le budget est raisonnable par rapport aux objectifs, à l'établissement et aux répercussions possibles des partenariats • Démontre le réalisme et la conformité des dépenses proposées • Énumère en détail toutes les contributions en nature 	10 %



Veillez soumettre votre formulaire de proposition dûment rempli au plus tard le 12 juin 2017, à 23 h 59, à la Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation à cro.office@ontario.ca. Les propositions reçues en retard seront refusées.



support every child | accompagner chaque enfant
reach every student | appuyer chaque élève



Partie G : Financement et responsabilité

Montant de la subvention

Le Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité recevra un montant approximatif de 325 000 \$ par exercice, pour un total estimé de **975 000 \$ sur trois ans**. Un minimum de 100 000 \$ de ce montant doit servir à financer les activités des communautés de pratique.

Responsabilité

Le gestionnaire du réseau recevra le financement dans le cadre d'une entente de financement entre le gestionnaire et la DSREE. Le gestionnaire du réseau sera responsable de la gestion et de l'exécution du projet prévu dans l'entente de financement avec la DSREE. L'entente de financement énoncera les modalités qui régiront le paiement de la subvention, et pourrait traiter :

- du budget pour le projet;
- de la gestion du projet;
- des stratégies de communication pour les exigences en matière de surveillance et de production de rapports, y compris les rapports annuels ou semestriels sur les progrès, les vérifications et les rapports financiers;
- des jalons et des mesures de rendement;
- du mode et du calendrier de paiement;
- de la résiliation du contrat et des mesures correctives.

Le gestionnaire choisi :

- sera responsable devant la DSREE de tous les fonds et éléments du projet et possédera, parmi les partenaires, le pouvoir décisionnel définitif pour le projet en vertu de l'entente de financement;
- gèrera son plan opérationnel de manière à répondre aux exigences et aux livrables financiers et redditionnels, conformément à l'entente de financement;
- sera responsable de la réception des fonds, de leur administration et de leur octroi aux organismes partenaires conformément aux exigences de leurs ententes;
- sera responsable de la mesure des résultats et de la production de rapports sur le rendement conformément à l'entente de financement;



- devra présenter régulièrement des rapports qui serviront à évaluer le déroulement de la mise en œuvre et à répondre aux exigences en matière de finances et de vérifications conformément à l'entente de financement.

La DSREE examinera tous les rapports et les documents de surveillance pour veiller au respect de l'entente de financement et de ses modalités.

Les fonds devraient être versés en fonction d'un calendrier des paiements précis et des phases du programme. L'octroi des fonds sera conditionnel au respect par le gestionnaire de l'ensemble des exigences du programme et des exigences en matière de production de rapports conformément à l'entente avec la DSREE.

Utilisation des fonds

L'utilisation des fonds et le paiement des coûts admissibles seront régis par une entente de paiement de transfert. L'information qui suit est fournie pour aider les organismes à préparer leur proposition.

Portée

Compris dans la portée :

- Création d'un réseau d'échange des connaissances thématiques provincial pour passer de la recherche à la pratique avec des communautés de pratique associées dans les domaines de l'équité et de l'éducation inclusive de la petite enfance à la 12^e année.

Exclu de la portée :

- Aucune recherche originale ne sera financée dans le cadre de cette entente.

Coûts admissibles

Les coûts qui sont raisonnables et nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'échange des connaissances et à la mise en œuvre d'un plan de mobilisation des connaissances sont admissibles. Ces coûts doivent être justifiés par des documents acceptables.

Le ministère prévoit financer des activités et des extrants tels que les suivants :

- l'organisation d'occasions d'apprentissage professionnel (p. ex. déplacements, réunions et congés pour activités professionnelles);
- la création, l'échange ou le développement de ressources pratiques fondées sur des données probantes, comme des outils qui permettent aux alphabétiseurs et alphabétiseuses d'intégrer les pratiques fondées sur des données probantes à leurs routines quotidiennes (p. ex. matériel d'enseignement et ressources



connexes, trousse d'outils et lignes directrices pour la mise en œuvre et la pratique);

- l'organisation d'activités et la création de produits qui soulignent le travail du réseau d'échange des connaissances et élargissent la portée du réseau dans la communauté, y compris de séances d'information et de produits multimédias;
- les événements et les activités conçus pour diffuser les résultats des recherches auprès des alphabétiseuses, des alphabétiseurs, des utilisateurs et des utilisatrices (p. ex. cours magistraux publics, conférences, séminaires, ateliers pédagogiques, colloques, expositions et communications par les médias sociaux);
- les activités administratives, y compris la création nette d'activités nouvelles ou supplémentaires du réseau qui entraînent des dépenses ponctuelles non prises en compte dans les autres sources de financement. Les coûts administratifs seront limités à 10 % des dépenses par exercice et devront être justifiés par des documents acceptables.

Coûts non admissibles

Les coûts et les dépenses qui ne sont pas liés directement aux activités du réseau ne sont pas admissibles au financement et ne doivent pas figurer dans le budget du réseau. Voici des exemples de coûts non admissibles :

- les intérêts des prêts de fonctionnement;
- les frais de l'adhésion du personnel à des organisations professionnelles;
- l'impôt foncier;
- les dépenses engendrées par les collectes de fonds;
- les emprunts pour immobilisations;
- le financement hypothécaire;
- les dépenses en capital pour l'établissement d'un fonds de réserve (y compris les dépenses amorties à plus long terme que la durée de la subvention, entre autres la construction de nouvelles installations);
- les activités lucratives;
- les déficits budgétaires;
- les contestations judiciaires et les coûts de règlement;
- les coûts liés aux relations publiques et aux collectes de fonds;
- les dons;
- les coûts couverts par d'autres mesures financières gouvernementales.



Contrat et paiements de transfert

Les gestionnaires du Réseau d'échange des connaissances pour l'apprentissage et la promotion de l'équité ainsi que les communautés de pratique associées seront régis par une entente de paiement de transfert avec le ministère de l'Éducation qui précisera le thème du réseau, les échéanciers, les livrables et le budget pluriannuel du réseau.

Les gestionnaires de réseau retenus doivent se conformer aux pratiques comptables et d'approvisionnement du ministère et présenter des rapports provisoires et finaux. Le ministère fournira les formulaires et les modèles pour les rapports.



Annexe A : Glossaire de termes clés

L'adoption d'un même langage et d'une interprétation commune des termes utilisés dans tous les documents permettra d'exposer clairement les objectifs et les attentes au sein des réseaux. Voici certains termes utilisés dans les appels de propositions et les lignes directrices du RECRAE :

Comité de planification et de mise en œuvre : Composé de hauts dirigeants du ministère, de la Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation et du Secrétariat du RECRAE. Le Comité de planification et de mise en œuvre assure la gouvernance et la surveillance du RECRAE.

Comité ontarien de la recherche en éducation (CORE) : Organisme consultatif du RECRAE. Les membres comptent notamment des représentantes et représentants du milieu de l'éducation de l'Ontario, des chercheuses et chercheurs ou des expertes et experts compétents dans les domaines liés à l'objectif du RECRAE ainsi que des membres du personnel du ministère.

Communautés de pratique : Groupes de personnes qui travaillent ensemble, en fonction d'intérêts communs, pour instaurer conjointement et promouvoir l'utilisation de données probantes en vue d'orienter la pratique pédagogique liée aux objectifs du réseau.

Contribution en nature : Les ressources non monétaires que les organismes fournissent pour appuyer le projet. Les contributions en nature peuvent être des biens ou des services qui représentent une dépense que l'organisme n'engagerait pas normalement s'il n'avait pas les fonds pour le projet.

Courtage des connaissances : Peut se produire par la création, le transfert, l'échange et la compréhension des données probantes fondées sur la recherche.

DSREE : Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation. La DSREE dirige la Stratégie de recherche et d'évaluation en éducation pour le ministère. La responsabilité du ministère liée au RECRAE incombe à la DSREE.

Exercice : La période commençant le 1er avril d'une année civile donnée et se terminant le 31 mars de l'année civile suivante.

Fondé sur des données probantes : Mécanisme décisionnel qui repose sur des recherches approfondies, dans le cadre desquelles le problème et ses solutions possibles sont définis grâce à la recherche et à l'analyse, les solutions possibles sont évaluées selon des critères mesurables précis, des renseignements sont recueillis, les

faits sont examinés à fond et les lacunes dans les connaissances sont décelées et comblées de manière proactive.

Gestionnaire du réseau : L'organisme gestionnaire du réseau dirigera le réseau thématique et assumera des responsabilités liées à l'organisation, à la fiscalité et à la gestion.

Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto : Partenaire universitaire membre du Secrétariat du RECRAE dans le cadre d'une entente tripartite avec l'Université Western et le ministère.

Ministère : Dans ce document, désigne le ministère de l'Éducation.

Mobilisation des connaissances : Désigne les nombreux processus, stratégies et activités par lesquels les données probantes peuvent être utilisées pour influencer sur les politiques et la pratique. Dans le système d'éducation, les données probantes peuvent comprendre les ensembles de connaissances solidement éprouvées découlant d'enquêtes empiriques, les connaissances des alphabétiseurs et alphabétisées ainsi que les pratiques fondées sur des données probantes visant à améliorer les expériences et les résultats d'apprentissage des apprenantes et apprenants.

RECRAE : Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation.

Secrétariat du RECRAE : Entité composée de partenaires universitaires, soit de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto et de l'Université Western. Le Secrétariat du RECRAE maintient la cohésion pour la mobilisation des connaissances entre les activités et les partenaires du RECRAE.

Université Western : Partenaire universitaire membre du Secrétariat du RECRAE dans le cadre d'une entente tripartite avec l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto et le ministère.



Comment faire une proposition?

Veillez soumettre votre formulaire de proposition dûment rempli au plus tard le 12 juin 2017, à 23 h 59, à la Direction de la stratégie de recherche et d'évaluation en éducation à cro.office@ontario.ca. Les propositions reçues en retard seront refusées.

Veillez lire les directives attentivement avant de remplir le formulaire de proposition en ligne.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous.

Toute question sur le processus de proposition peut être envoyée à cro.office@ontario.ca.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le RECRAE?

[Cliquez ici](#) pour accéder au site Web du RECRAE.

